



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

OUTIL D'ANALYSE RAPIDE DES CAPACITÉS

*Renforcer les capacités pour améliorer les investissements
responsables dans l'agriculture et les systèmes
alimentaires*



Citer comme suit:

FAO. 2021. *Outil d'analyse rapide des capacités - Renforcer les capacités pour améliorer les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

INTRODUCTION

Qu'est-ce que l'outil d'analyse rapide des capacités?

La FAO a mis au point une série d'outils et de processus de renforcement des capacités pour soutenir l'application des Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes CSA-IRA) dans le cadre de son programme cadre «Soutenir l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires».

Le présent outil d'analyse des capacités est destiné à aider les spécialistes qui souhaitent réaliser une analyse multi-acteurs des capacités existantes et nécessaires pour renforcer l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires dans un pays donné.

Cet outil aborde les trois dimensions systémiques du renforcement des capacités (l'environnement favorable, les organisations et les individus). Il comprend quatre parties:

Chapitre 1:

Le cadre institutionnel relatif aux processus politiques liés aux investissements agricoles

Chapitre 2:

Politiques, stratégies, lois et incitations relatives aux investissements agricoles

Chapitre 3:

Organisations et services relatifs aux investissements agricoles

Chapitre 4:

Agents du changement pour la promotion des investissements agricoles responsables



L'outil consiste en une série de questions qui demandent aux différents groupes d'acteurs d'analyser leur contexte national actuel et d'identifier comment renforcer, dans leur pays, l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Conduit dans le cadre d'un atelier multi-acteurs, ce processus participatif devrait inclure toutes les parties prenantes concernées, en privilégiant ceux qui sont sous-représentés dans le processus d'élaboration des politiques: petits producteurs, femmes, jeunes et peuples autochtones (le cas échéant).

En quoi consiste un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires?

Un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires contribue au développement durable, améliore la sécurité alimentaire et la nutrition et respecte les droits de l'homme. Il génère des impacts socio-économiques et environnementaux positifs durables qui

profitent aux communautés et aux travailleurs, en particulier aux femmes et aux jeunes, et aux investisseurs. Par conséquent, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires sont essentiels pour soutenir la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Pour faciliter l'utilisation de cet outil d'analyse rapide des capacités, vous pouvez télécharger une version adaptable au format Word à l'adresse suivante :

<http://www.fao.org/3/cb3308fr/questionnaire.doc>

Quels sont les principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes CSA-IRA)?

Élaborés dans le cadre d'un processus multipartite inclusif au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, les Principes CSA-IRA sont l'instrument d'orientation international le plus complet sur les investissements agricoles. Il s'agit d'un ensemble de dix principes qui s'appliquent à tous les types et tailles d'investissements agricoles, y compris la pêche, les forêts et l'élevage. Ils concernent toutes les étapes de la chaîne de valeur et s'adressent à toutes les parties prenantes impliquées, bénéficiant ou affectées par les investissements agricoles.

Les Principes CSA-IRA se concentrent sur la promotion des investissements qui profitent à la fois aux investisseurs et aux entreprises, mais aussi à ceux qui en ont le plus besoin – les petits producteurs et transformateurs, éleveurs, artisans, pêcheurs, communautés étroitement dépendantes des forêts, peuples autochtones et travailleurs agricoles ainsi que les membres d'autres groupes sociaux marginalisés et vulnérables tels que les femmes et les jeunes. Les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires améliorent la sécurité alimentaire, la nutrition, les moyens de subsistance durables et le travail décent. Ils contribuent à la durabilité des investissements, diminuant du même coup les risques pour les investisseurs et augmentant la croissance à long terme et la rentabilité des entreprises.

Principes CSA-IRA	
1.	Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
2.	Contribuer au développement économique durable et sans exclusion et à l'éradication de la pauvreté.
3.	Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.
4.	Faire participer les jeunes et renforcer leur autonomie.
5.	Respecter les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et l'accès à l'eau.
6.	Conserver et gérer de manière durable les ressources naturelles, renforcer la résilience et réduire les risques de catastrophe.
7.	Respecter le patrimoine culturel et le savoir traditionnel et favoriser la diversité et l'innovation.
8.	Promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires sûrs et sains.
9.	Intégrer des structures de gouvernance, des procédures et des mécanismes de recours qui soient ouverts à tous et transparents.
10.	Évaluer les incidences et y remédier, et favoriser l'obligation de rendre compte.

Certains des objectifs clés du cadre des Principes CSA-IRA - éradiquer la pauvreté, favoriser l'égalité sociale et entre les sexes, et promouvoir la participation sociale et l'inclusion - couvrent l'ensemble des dix principes. Par exemple, le principe 3 promeut l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le principe 4 encourage l'autonomisation des jeunes et les principes 6 et 7 reconnaissent le rôle des peuples autochtones dans les systèmes agricoles et alimentaires, ce qui renforce d'autant plus l'objectif général d'inclusion sociale.

En appliquant les Principes CSA-IRA, les investissements agricoles contribueront à plusieurs objectifs de développement durable (ODD), en particulier aux ODD 1 «Éradication de la pauvreté», 2 «Faim zéro», 5 «Égalité entre les sexes», 8 «Travail décent et croissance économique», 10 «Réduction des inégalités », et répondront à l'appel à l'action du Programme 2030 visant à ne laisser personne de côté (LNOB/ Leave no one behind en anglais).

Pourquoi mettre l'accent sur les groupes sociaux vulnérables?

Tout au long de l'analyse des capacités, les parties prenantes sont invitées à accorder une attention particulière aux besoins et aux intérêts des groupes sociaux vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.

Les éléments essentiels de l'identité sociale des gens sont le sexe, l'âge et l'origine ethnique. Fondée sur des normes sociales, l'identité sociale d'une personne détermine son accès aux actifs et aux postes de décision. Les relations de pouvoir inégales selon le sexe, l'âge et l'appartenance ethnique sont les moteurs principaux de l'exclusion sociale, économique et politique et sont les causes sous-jacentes de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

Les politiques et initiatives d'investissement agricole peuvent involontairement renforcer les modèles d'exclusion et d'inégalité existants si les considérations relatives à l'inclusion sociale sont négligées. Par exemple, canaliser les investissements vers des secteurs ou des activités qui ignorent les possibilités d'amélioration des moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables peut aggraver leur exclusion.

Bien que les différences socialement attribuées liées au sexe et à l'âge appartiennent à chaque contexte, des critères supplémentaires (par exemple, l'ethnicité, la religion, la caste, etc.) peuvent servir pour identifier des groupes marginalisés spécifiques dans chaque contexte national. Le concept de groupes socialement exclus est adapté au système socioculturel local dans lequel l'outil d'analyse des capacités est appliqué. L'outil comprendra également des catégories sociales et des définitions spécifiques qui sont pertinentes pour chaque contexte (par exemple, caste répertoriée, pasteurs, personnes handicapées, etc.).

Partie 1

Le cadre institutionnel relatif aux processus politiques liés aux investissements agricoles

Un environnement favorable aux investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires comprend des conditions qui sont avantageuses non seulement pour les investisseurs, mais aussi pour la société dans son ensemble. Il doit inclure des mécanismes efficaces permettant d'identifier les préoccupations et les besoins de tous les groupes d'acteurs impliqués ou affectés par l'investissement, et avoir la capacité de traiter ces problèmes en élaborant ou amendant les politiques, stratégies, lois et incitations relatives à l'investissement responsable. Par conséquent, il est essentiel d'identifier les acteurs qui doivent renforcer leur participation et ceux qui sont déjà bien représentés au sein des processus de prise de décision qui conduiront à l'élaboration ou à la révision de politiques, stratégies, lois et incitations pertinentes pour les investissements agricoles.

Objectif: dans cette partie vous:

- identifierez les principales entités, organisations et mécanismes de coordination qui sont, ou devraient idéalement être impliqués dans les processus d'élaboration des politiques liées aux investissements agricoles;
- discuterez des rôles que ces entités, organisations et mécanismes de coordination jouent actuellement, et quels rôles supplémentaires ils devraient idéalement assumer; et
- évaluer la participation des différentes parties prenantes aux processus d'élaboration des politiques.

Ce faisant, vous serez en mesure de mieux comprendre la structure institutionnelle actuelle et idéale pour des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires de votre pays.

1.1 Quelles sont les principales entités ou organisations qui participent actuellement aux processus d'élaboration des politiques liés aux investissements dans l'agriculture et les systèmes alimentaires? Quels rôles ces entités jouent-elles (rôles actuels) et quelles autres fonctions devraient-elles idéalement remplir (rôles souhaités)?

Veillez faire la distinction entre les acteurs étatiques et non étatiques lorsque vous établissez la liste des entités et organisations dans le tableau ci-dessous.

Remarque: les acteurs étatiques comprennent les entités et acteurs du gouvernement central et local, notamment les ministères, les agences de promotion des investissements, les parlementaires et les commissions parlementaires. Les acteurs non étatiques comprennent, par exemple, les organisations intergouvernementales et régionales; les institutions de financement, les bailleurs de fonds, les fondations et les fonds; les organisations de recherche, les universités et les organismes de vulgarisation; les petits producteurs, y compris les exploitants familiaux et leurs organisations; les entreprises commerciales, et les grands exploitants agricoles; les organisations de la société civile, les travailleurs et leurs organisations, les communautés, les organisations de consommateurs, etc.

Entités ou organisations	Rôles actuels	Rôles souhaités
Acteurs étatiques (choisissez-en au maximum 5 parmi les plus pertinents ou importants)		
Acteurs non étatiques (choisissez-en au maximum 5 parmi les plus pertinents ou importants)		

1.2 Quelles entités et organisations ne sont actuellement pas impliquées, alors qu'elles devraient participer à l'élaboration et à l'examen des politiques, lois, stratégies et incitations pour garantir que celles-ci renforcent les investissements responsables, inclusifs, équitables entre les sexes, en tenant compte des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires? Pourquoi ne sont-ils pas impliqués ou quels sont les obstacles à leur participation (raisons / obstacles)? Quels rôles devraient idéalement jouer ces entités et organisations (rôles souhaités)?

***Investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires:** un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires contribue au développement durable, améliore la sécurité alimentaire et la nutrition et respecte les droits de l'homme. Il a des impacts socio-économiques et environnementaux positifs durables qui profitent aux communautés et aux travailleurs, en particulier aux femmes, aux jeunes, et aux investisseurs.*

Entités et organisations	Pourquoi ne sont-elles pas impliquées / obstacles à la participation	Rôles souhaités
Acteurs étatiques (en identifier au maximum 5)		
Acteurs non étatiques (en identifier au maximum 5)		

1.3 Quels sont les mécanismes de coordination existants relatifs aux politiques concernant les investissements agricoles? Quel est l'objet de la coordination?

Remarque: Les mécanismes de coordination sont des organes (conseils, groupes de travail, comités ou forums) qui rassemblent plus d'une organisation, entité ou acteur pour garantir une gestion efficace d'un secteur spécifique (comme l'agriculture, les mines, etc.) ou d'une question spécifique (comme la sécurité alimentaire, les investissements ou l'emploi des jeunes). Les mécanismes de coordination peuvent être des espaces de dialogue multi-acteurs sur les politiques. Il peut s'agir notamment de groupes de travail interministériels sur la sécurité alimentaire ou l'investissement agricole qui incluent des parties prenantes non gouvernementales, ou des mécanismes de coordination non gouvernementaux qui cherchent à faire entendre la voix des parties prenantes sous-représentées dans les processus d'élaboration des politiques.

Mécanismes de coordination existants (indiquez le nom du mécanisme et déterminez si ces mécanismes se concentrent spécifiquement sur l'investissement étranger, l'investissement national ou les deux)	Objet a. Suivi des activités b. Mise en œuvre des programmes c. Formulation des politiques d. Examen des politiques e. Prise de décision f. Partage d'informations g. Allocation budgétaire / financements h. Autres _____ (veuillez préciser) * Vous pouvez saisir plus d'un objectif.

1.4 Les mécanismes de coordination existants incluent-ils toutes les parties prenantes concernées?

Remarque: la gouvernance inclusive est essentielle au renforcement des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, car les investissements agricoles peuvent être réalisés par / ou avoir des impacts sur un très large éventail de groupes de parties prenantes. Des groupes de parties prenantes sont suggérés dans le tableau ci-après. Toutefois, cette liste n'est pas exhaustive et devra être modifiée en fonction de votre contexte national.

Nom du mécanisme de coordination: *[insérer ici le nom de chaque mécanisme de coordination indiqué dans le tableau précédent, en recopiant ce tableau autant de fois que nécessaire]*

Groupe de parties prenantes	Actuellement inclus (Oui /Non /Ne sais pas)	Devrait être inclus (Oui /Non /Ne sais pas)	Responsables du mécanisme? (Oui /Non /Ne sais pas)
Gouvernement central			
Ministère de l'agriculture			
Unités/Cellules chargées des questions de genre et de la jeunesse au sein des Ministères			
Ministère de l'économie			
Ministère des finances			
Ministère de l'égalité des sexes et de la protection sociale			
Ministère de la jeunesse ou agence pour l'emploi des jeunes			
Office des investissements / Agence de promotion des investissements			
Gouvernement local			
Organisations intergouvernementales et régionales			
Institutions de financement, fonds et banques commerciales			
Donateurs et fondations			
Organismes de recherche, universités et organismes de vulgarisation			
Organisations de petits producteurs			
Petites et moyennes entreprises (PME)			
Grandes entreprises, notamment les grandes exploitations agricoles et les multinationales			
Organisations de la société civile et mouvements sociaux			
Organisations de femmes rurales			
Organisations de jeunesse rurale			
Organisations de peuples autochtones			
Représentants communautaires			
Organisations de travailleurs			
Autre (précisez)			

Peuples autochtones: Il n'existe pas de définition universelle convenue des peuples autochtones. La FAO respecte les critères suivants: priorité dans le temps en ce qui concerne l'occupation et l'utilisation d'un territoire spécifique; perpétuation volontaire du caractère distinctif culturel, qui peut inclure des aspects linguistiques, d'ordre social, religieux et spirituel, liés aux modes de production, aux lois et aux institutions; l'auto-identification, ainsi que la reconnaissance par d'autres groupes, ou par les autorités de l'État, en tant que collectivité distincte; et une expérience d'assujettissement, de marginalisation, de dépossession, d'exclusion ou de discrimination, que ces conditions persistent ou non (FAO, 2015).

Secteur privé: Le secteur privé comprend des sociétés, des compagnies et des entreprises commerciales de taille, de propriété et de structure différentes, qui couvrent tous les secteurs des systèmes alimentaires, agricoles, forestiers et halieutiques, de la production à la consommation, en incluant le financement, l'investissement, l'assurance, la commercialisation et le commerce (FAO, 2013).

Aux fins de cette évaluation, nous distinguons trois groupes principaux:

- **Les organisations de petits producteurs**, appelées «organisations rurales indépendantes, non gouvernementales, composées de membres, de petits exploitants indépendants à temps plein ou à temps partiel, de petits exploitants et d'agriculteurs familiaux, de pasteurs, de pêcheurs artisanaux, de paysans sans terre, de femmes, de petits entrepreneurs et de peuples autochtones. Elles concernent les groupes formels couverts par la législation nationale, tels que les coopératives et les syndicats nationaux d'agriculteurs, ainsi que les groupements et associations d'entraide plus souples» (FAO, 2007).
- **Les petites et moyennes entreprises (PME)**, appelées «entreprises indépendantes non filiales qui emploient moins d'un nombre donné d'employés. Ce nombre varie selon les pays. La limite supérieure la plus fréquente désignant une PME est de 250 salariés, comme dans l'Union européenne» (OECD, 2005).
- **Les grandes entreprises**, considérées comme des entreprises qui emploient plus de 250 salariés et comprennent des sociétés nationales et internationales (également appelées sociétés transnationales ou multinationales) (Union européenne, 2003).

1.5 Veuillez évaluer la présence et la participation des groupes de parties prenantes suivants dans chaque mécanisme de coordination existant identifié à la question 1.3

Remarque: la présence et la participation n'impliquent pas le même niveau d'engagement. Certains groupes de parties prenantes peuvent être physiquement présents dans les mécanismes de coordination sans toutefois participer activement – s'impliquer dans les discussions, influencer les décisions et défendre leurs intérêts. Par exemple, les femmes ou les jeunes peuvent être invités à participer aux mécanismes de coordination, mais ne peuvent pas exprimer leurs préoccupations lors des réunions en raison de normes culturelles ou de préjugés.

Mécanismes de coordination actuels (Copiez les noms des mécanismes de coordination identifiés à la question 1.3.)	Groupe de parties prenantes	Présence: (Oui ou non)	Participation: (Notez sur une échelle de 0 à 5, où 0 signifie aucune participation et 5 signifie une forte participation)
	Organisations de petits producteurs		
	Petites et moyennes entreprises (PME)		
	Entreprises à grande échelle		
	Organisations de femmes rurales		
	Organisations de jeunesse rurale		
	Organisations de peuples autochtones		
	Organisations de petits producteurs		
	Petites et moyennes entreprises (PME)		
	Entreprises à grande échelle		
	Organisations de femmes rurales		
	Organisations de jeunesse rurale		
	Organisations de peuples autochtones		
	Organisations de petits producteurs		
	Petites et moyennes entreprises (PME)		
	Entreprises à grande échelle		
	Organisations de femmes rurales		
	Organisations de jeunesse rurale		
	Organisations de peuples autochtones		

1.6 Après avoir réfléchi à la question 1.5, (le cas échéant), quelles actions pourraient assurer une meilleure inclusion des groupes de parties prenantes qui ne sont actuellement pas impliqués ou dont la participation est faible (notée de 0 à 2) dans les mécanismes de coordination actuels ?

Mécanismes de coordination actuels (Indiquez le nom des mécanismes de coordination)	Actions suggérées pour améliorer l'inclusion des groupes de parties prenantes concernés (Veuillez préciser à quels groupes de parties prenantes les actions respectives se réfèrent)

1.7 Après avoir réfléchi à la question 1.3, (le cas échéant), quelles actions sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des mécanismes de coordination existants?

Remarque: les mécanismes de coordination sont essentiels à l'élaboration de politiques, de lois et de mesures d'incitation cohérentes. Une coordination efficace contribue à reconnaître les préoccupations et les besoins de tous les groupes de parties prenantes impliqués ou affectés par l'investissement, et à aborder ces problèmes dans les politiques, lois et incitations. Cependant, certains mécanismes de coordination existants pourraient ne pas être pleinement efficaces en raison de dysfonctionnements, tels que l'absence d'un mandat clair, le chevauchement des rôles et des responsabilités des différentes entités.

Mécanismes de coordination actuels (Indiquez le nom des mécanismes de coordination)	Actions suggérées pour en améliorer l'efficacité

1.8 Un nouveau mécanisme de coordination est-il nécessaire? Si oui, quel devrait être l'objet du nouveau mécanisme de coordination? Quels devraient en être les membres et les chefs de file?

Objet du nouveau mécanisme de coordination nécessaire	Membres suggérés	Chefs de file suggérés

Chapitre 2. Politiques, stratégies, lois et incitations

La cohérence des politiques, stratégies, lois et mesures d'incitation constituent un élément important d'un environnement favorable. Elle est essentielle pour favoriser l'investissement agricole responsable et pour minimiser la probabilité d'impacts négatifs des investissements. Les Principes CSA-IRA contribuent à la cohérence des politiques lorsqu'ils sont appliqués tout au long de l'élaboration ou de la modification des cadres politiques, juridiques ou incitatifs nationaux concernant les investissements agricoles. Par conséquent, il est essentiel d'analyser les politiques, stratégies, lois et mesures d'incitation existantes en termes d'alignement sur les Principes CSA-IRA et de s'assurer qu'elles atteignent et profitent aux groupes sociaux vulnérables.

Objectif: dans cette partie, vous:

- identifierez les principales politiques, stratégies, lois et mesures d'incitation pertinentes concernant l'investissement agricole; et
- discuterez de la nécessité de renforcer les politiques, stratégies, lois et mesures d'incitation existantes ou d'en créer de nouvelles pour promouvoir l'investissement responsable.

2.1 Quelles sont les principales politiques, stratégies, lois (y compris internationales) et mesures d'incitation pertinentes pour les investissements agricoles mises en place au niveau national? Quel est votre niveau de connaissance de ces politiques, stratégies, lois et mesures d'incitation? À votre avis, quel est le niveau de connaissance de ces politiques, stratégies, lois et incitations en dehors de la capitale?

Remarque: la liste des domaines thématiques dans le tableau ci-après n'est pas exhaustive. Veuillez la modifier en fonction de votre contexte national.

Domaine thématique	Nom de la politique, stratégie, loi ou mesure d'incitation	Statut: Projet, actuel ou obsolète	Connaissance de la stratégie, de la politique, de la loi ou de la mesure d'incitation au sein du groupe qui en discute Noter de 0 à 3 0 = aucune connaissance 1 = connaissance de base de leur existence 2 = connaissance limitée du contenu 3 = connaissance avancée du contenu	Connaissance générale en dehors de la capitale? Noter de 0 à 3 0 = aucune connaissance 1 = connaissance de base de leur existence 2 = connaissance limitée du contenu 3 = connaissance avancée du contenu
Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.				
Renforcement des droits fonciers des communautés et des groupes vulnérables (par exemple les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.				
Amélioration de l'accès au financement rural.				
Amélioration des infrastructures rurales.				
Amélioration de l'accès aux marchés pour les petits producteurs.				
Renforcement des négociations collectives.				
Amélioration de la promotion des exportations.				
Amélioration de l'accès aux services de développement agro-industriel, notamment aux incubateurs pour les petits producteurs.				
Renforcement de l'autonomisation des jeunes.				
Renforcement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.				
Renforcement des droits des peuples autochtones, notamment de leurs droits collectifs aux terres, aux territoires et aux ressources naturelles avec leur consentement libre, préalable et éclairé.				
Renforcement de l'emploi rural décent, notamment des salaires et des horaires de travail décents, et amélioration des conditions de travail des femmes et des jeunes.				

Renforcement des mesures sur la santé et la sécurité au travail, qui incluent celles destinées à protéger les femmes enceintes et allaitantes.				
Mesures d'incitation destinées aux petits producteurs afin qu'ils augmentent leur production agricole (par exemple subventions aux intrants).				
Mesures d'incitation destinées aux femmes de nature à leur permettre d'accroître la production agricole.				
Mesures d'incitation destinées aux jeunes de nature à leur permettre d'investir dans l'agriculture (par exemple incitations financières).				
Meilleure promotion des investissements à plus grande échelle.				
Renforcement de la réglementation des investissements à plus grande échelle (par exemple par des processus d'approbation des investissements).				
Mesures d'incitation destinées aux grandes entreprises de nature à les encourager à s'associer aux petits producteurs locaux (par exemple par le biais de l'agriculture contractuelle).				
Mesures d'incitation destinées aux grandes entreprises de nature à les encourager à employer des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans de nouveaux investissements agricoles et agro-industriels.				
Renforcement de la protection de l'environnement (incluant les incitations à investir dans l'agriculture durable), de la gestion des ressources naturelles et de l'agriculture intelligente face au climat				
Autre (veuillez préciser).				

2.2 Parmi les politiques, stratégies, lois et mesures d'incitation identifiées à la question 2.1, quelles sont celles qui, selon vous, devraient être modifiées pour soutenir les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, et contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans votre pays? Veuillez indiquer les changements qui seraient nécessaires.

Politique, stratégie, loi, incitation actuellement en vigueur (indiquer le nom tel qu'inséré dans le tableau 2.1)	Changements nécessaires

2.3 Parmi les politiques, stratégies, lois et mesures d'incitation identifiées à la question 2.1, quelles sont celles qui, selon vous, devraient être modifiées pour s'assurer qu'elles soutiennent spécifiquement les petits producteurs, notamment les femmes (Principe 3 des CSA-IRA), les jeunes (Principe 4 des CSA-IRA) et les peuples autochtones (Principes 6 et 7 des CSA-IRA)? Veuillez indiquer les changements qui seraient nécessaires.

Politique nationale, programme, stratégie, loi, mesures d'incitation actuels (indiquer le nom tel qu'inséré dans le tableau 2.1)	Changements nécessaires

2.4 Existe-t-il des politiques, stratégies, lois ou mesures d'incitation identifiées à la question 2.1 qui ne sont pas encore pleinement mises en œuvre? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les principaux obstacles rencontrés (au-delà du manque de ressources humaines et financières) et quelles actions pourraient conduire à une mise en œuvre complète.

Politique nationale, programme, stratégie, loi, mesures d'incitation actuels	Obstacles à la mise en œuvre	Actions nécessaires pour parvenir à une mise en œuvre complète

2.5 A propos de la question 2.4, existe-t-il des politiques, des stratégies, des lois ou des mesures d'incitation qui incluent les besoins spécifiques des groupes sociaux vulnérables (par exemple les femmes, les jeunes et les peuples autochtones), mais qui ne les couvrent pas ou ne leur profitent pas pleinement? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les principaux obstacles rencontrés (au-delà du manque de ressources humaines et financières) et quelles actions pourraient permettre de mieux atteindre les groupes sociaux vulnérables.

Politique nationale, programme, stratégie, loi, mesures d'incitation actuels	Obstacles empêchant d'atteindre les groupes sociaux vulnérables et de leur faire bénéficier des mesures	Actions nécessaires pour mieux atteindre les groupes sociaux vulnérables

2.6 Quelles politiques, stratégies, lois ou mesures d'incitation supplémentaires seraient nécessaires (le cas échéant) pour renforcer l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires par, pour et avec les femmes, les jeunes et / ou les peuples autochtones de votre pays?

Nouvelle politique, stratégie, loi ou mesure d'incitation (le cas échéant) (indiquez quel en serait l'objectif principal)	Groupe de parties prenantes ciblé spécifique (le cas échéant) (par exemple, femmes rurales, jeunes ruraux, peuples autochtones)

Chapitre 3. Organisations et services

Pour renforcer les capacités des petits producteurs et travailleurs (en incluant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones), à réaliser et à bénéficier d'un investissement agricole, il est essentiel que des organisations efficaces et inclusives fournissent des services accessibles. Cependant, il arrive dans de nombreux cas, que les services essentiels ne soient pas disponibles ou accessibles. L'accessibilité peut être limitée en raison de plusieurs facteurs: coûts élevés, exclusion de certains groupes d'acteurs de façon délibérée ou par négligence des services ou des structures organisationnelles, ou couverture limitée des services en dehors de la capitale.

Objectif: dans cette partie, vous examinerez si les organisations de votre pays fournissent actuellement tous les services nécessaires pour que les entreprises et les petits producteurs puissent réaliser et bénéficier des investissements agricoles responsables. Par la suite, vous discuterez de la manière d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de ces services en vous concentrant particulièrement sur les groupes sociaux vulnérables.

3.1 Quels services sont disponibles pour les entreprises, les petits producteurs et / ou les travailleurs dans le pays? En général, comment évalueriez-vous leur niveau d'accessibilité? Quels sont les groupes spécifiques de parties prenantes (le cas échéant) dont l'accès aux services répertoriés est le plus limité?

Remarque: La liste des services fournis dans le tableau ci-dessous n'est pas exhaustive. Veuillez la modifier en fonction de votre contexte national.

Services		Accessibilité 0 = non fourni 1 = accessibilité limitée 2 = accessibilité moyenne 3 = très accessible	Groupes de parties prenantes qui ont un accès limité au service [par exemple, petits producteurs, femmes rurales, jeunes agro-entrepreneurs, peuples autochtones]
Services financiers	Accès au crédit		
	Assurance agricole		
	Plans d'épargne		

Services de développement des affaires	Facilitation d'accès à la terre		
	Technologies d'économie de main-d'œuvre et d'énergie		
	Valeur ajoutée, transformation, traitement		
	Liens entre acheteurs et fournisseurs locaux		
	Commercialisation collective des produits		
	Programmes de certification (qui incluent les normes de qualité, de travail et de durabilité)		
	Incubation d'entreprises		
	Fourniture et soutien à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)		
Éducation et formation	Services de vulgarisation et développement des compétences agricoles, notamment la mécanisation		
	Renforcement des capacités destinées à développer les compétences agro-industrielles, y compris l'élaboration de plan d'activités et de services de développement du secteur agroalimentaire en général		
	Formation pour améliorer les compétences en matière de négociation de contrats		
	Formation / information sur les processus politiques		
	Facilitation de l'échange de savoirs		
	Formation sur la sécurité alimentaire et la nutrition		
	Autonomisation des femmes dans l'agriculture (formation aux questions de l'égalité entre les sexes, développement des compétences de direction, etc.)		
	Autonomisation juridique visant à renforcer les communautés et les droits fonciers des femmes		
Plaidoyer et représentation	Plaidoyer pour des investissements inclusifs et sensibles aux sexospécificités		
	Représentation des intérêts des travailleurs (comme la négociation collective pour des salaires décents dans les entreprises agroalimentaires et les exploitations agricoles)		
Services de base	Garderie d'enfants/ crèche pour les agro-entrepreneurs et les travailleurs avec de jeunes enfants		
	Eau et assainissement		
	Services de santé		
Autres	(veuillez spécifier)		

3.2 Quels services non disponibles ou inaccessibles (par exemple notés 0 ou 1 à la question 3.1) sont nécessaires? Quelle organisation existante (le cas échéant) devrait les fournir? Quelles actions sont nécessaires pour renforcer la capacité de ces organisations à fournir ces services?

Service (indiquez un service indisponible ou inaccessible)	Organisation (indiquez l'organisation qui devrait fournir ce service)	Actions nécessaires pour renforcer les capacités des prestataires de services

3.3 Après avoir réfléchi à la question 3.1, veuillez indiquer pourquoi certains groupes de parties prenantes ont-ils un accès limité à certains services. Quelles actions sont nécessaires pour améliorer leur accès aux services répertoriés?

Service (indiquez le nom des services comme à la question 3.1)	Groupe de parties prenantes ayant un accès limité au service (indiquez le nom du groupe de parties prenantes comme à la question 3.1)	Raisons de cette accessibilité limitée	Actions nécessaires pour faciliter l'accessibilité

3.4 Après avoir réfléchi aux questions 3.1 et 3.2, quelles sont les principales organisations de votre pays qui aident les petits producteurs et travailleurs (notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones), tout au long des filières agricoles, à réaliser des investissements responsables et à en bénéficier ? Quels sont les rôles actuels de l'organisation et le type de services fournis? Quels rôles supplémentaires devraient-elles idéalement jouer?

Remarque: Veuillez noter que les services peuvent être fournis par différents types d'organisations, y compris par des coopératives, d'autres organisations de type associatif, des prestataires de services privés, des organisations non gouvernementales, des agences gouvernementales ou des institutions universitaires.

Organisation (indiquez le nom)	Rôles et services actuels fournis	Rôles souhaités et domaines à améliorer dans la prestation de services

3.5 Les organisations énumérées au paragraphe 3.4 incluent-elles différentes parties prenantes, à savoir, ces parties prenantes sont-elles présentes et participent-elles activement aux processus décisionnels des organisations?

Remarque: la présence et la participation n'impliquent pas le même niveau d'engagement. Certains groupes de parties prenantes peuvent être physiquement présents dans les organes décisionnels de ces organisations sans y participer activement - en participant aux discussions, en influençant les décisions et en défendant leurs intérêts. Par exemple, des femmes ou des jeunes peuvent être invités à assister aux réunions de l'organisation sans pouvoir exprimer leurs préoccupations en raison de normes ou de préjugés culturels.

Nom de l'organisation [un tableau par organisation]:			
Présence des parties prenantes:	Présence dans les organes de décision (Oui/Non/Pas sûr)	Participation (Noter sur une échelle de 0 à 5, où: 0 signifie aucune participation, 1 faible, et 5 forte participation)	Doit être présents et participer (Oui/Non/Pas sûr)
Petits producteurs et transformateurs, y compris les agriculteurs familiaux			
Productrices et transformatrices			
Populations autochtones			

Travailleurs femmes et hommes			
Hommes plus jeunes entre 15 et 17 ans			
Femmes plus jeunes entre 15 et 17 ans			
Jeunes hommes entre 18 et 24 ans ¹			
Jeunes femmes de 18 à 24 ans			

3.6 Une nouvelle organisation est-elle nécessaire? Si oui, quel devrait être le but d'une telle organisation? Qui devraient en être les membres et les chefs de file?

Objectif des organisations nécessaires (non existantes)	Membres suggérés	Chefs de file suggérés

¹ Alors que l'ONU définit les jeunes comme toute personne âgée de 15 à 24 ans, il peut être utile d'adapter l'outil au contexte national / régional spécifique. Par exemple, l'Union africaine définit les jeunes comme des jeunes âgés de 15 à 35 ans. Vous pouvez adapter cette tranche d'âge en fonction de votre contexte national / régional.

Chapitre 4. Les agents du changement

Comme cela a été expliqué dans les sections précédentes, il est essentiel de renforcer les cadres institutionnels, juridiques, politiques et incitatifs, ainsi que les organisations qui fournissent des services aux petits producteurs et travailleurs (en incluant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones), en vue de renforcer les investissements agricoles responsables.

Par ailleurs, des acteurs clés spécifiques peuvent jouer un rôle important pour accompagner le changement vers des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Il est également important d'identifier ces «agents du changement» et de renforcer leurs capacités individuelles à promouvoir les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

Objectif: dans cette partie vous aborderez les questions suivantes

- quels sont les «agents du changement» essentiels dans les institutions et organisations identifiées ci-dessus qui contribueront à améliorer les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires de votre pays; et
- quelles compétences, connaissances et autres capacités ces agents du changement doivent-ils posséder pour piloter le changement vers un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires au sein de leur domaine de travail.

4.1 À votre avis, parmi les acteurs clés pouvant piloter le changement vers des investissements responsables, inclusifs, équitables entre les sexes et sensibles aux jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires, lesquels peuvent être considérés comme des «agents du changement» essentiels?

Remarque: les «agents du changement» peuvent inclure à la fois des acteurs étatiques et des acteurs non étatiques. Identifiez-les par leur rôle ou leur fonction (plutôt que par des noms individuels), comme par exemple le responsable politique principal, le responsable technique du ministère de xxx, les parlementaires, les chefs de file des organisations de femmes ou de jeunesse, etc.

«Agents du changement» potentiels

4.2 Quel rôle ces «agents du changement» pourraient-ils jouer en faveur d'un alignement des politiques, stratégies, lois et mesures d'incitation sur les Principes CSA-IRA, en particulier sur le Principe 3 (Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes), le Principe 4 (Faire participer les jeunes et renforcer leur autonomie) et le Principe 7 (Respecter le patrimoine culturel et les connaissances traditionnelles, et soutenir la diversité et l'innovation)? De quelles compétences et connaissances ces «agents du changement» ont-ils besoin pour réussir?

Remarque: de nombreux «agents du changement» peuvent contribuer à l'application des Principes CSA-IRA. Par exemple, certaines organisations de la société civile peuvent ne pas être directement impliquées dans l'élaboration de politiques ou de lois, mais peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation des parties prenantes pour plaider en faveur de changements dans le cadre politique, juridique et réglementaire parmi les hauts responsables politiques.

Agent du changement (notez les agents du changement identifiés à la question 4.1)	Rôle de l'agent du changement (par exemple, défendre, communiquer, fournir des conseils techniques, élaborer, modifier et / ou approuver des lois, des mesures d'incitation, des règlements, des ordonnances administratives, etc.)	Compétences et connaissances requises pour assurer l'alignement sur les Principes CSA-IRA

4.3 Qui pourrait dispenser une formation sur l'investissement agricole responsable aux «agents du changement» identifiés à la question 4.1? De quelles capacités ces formateurs éventuels ont-ils besoin pour permettre à ces agents du changement de soutenir la mise en œuvre des Principes CSA-IRA en insistant particulièrement sur l'application du Principe 3 (Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes), du Principe 4 (Faire participer les jeunes et renforcer leur autonomie) et du Principe 7 (Respecter le patrimoine culturel et les connaissances traditionnelles, et soutenir la diversité et l'innovation)?

Agents du changement	Formateurs éventuels de ces agents du changement (par exemple, universités, ONG, établissements d'enseignement privés, etc.)	Compétences et connaissances nécessaires aux formateurs potentiels

Bibliographie

UE. 2003. Recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises. (Également disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32003H0361&from=EN>)

FAO. 2007. SARD et les organisations d'agriculteurs. Note de politique générale 12 sur l'agriculture et le développement rural durables (SARD).
www.fao.org/fileadmin/templates/esw/esw_new/documents/SARD/Policy_Briefs/12_SARD-farmers-orgs_-_english.pdf

FAO. 2013. Stratégie de la FAO de partenariat avec le secteur privé. Rome, FAO.
<http://www.fao.org/3/i3444f/i3444f.pdf>

FAO. 2015. Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux, p.4. Rome, FAO. 40pp. <http://www.fao.org/3/i1857f/i1857f00.htm>

OCDE. 2005. Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat 2005, p17. OCDE Paris (also available at https://www.oecd-ilibrary.org/industry-and-services/perspectives-de-l-ocde-sur-les-pme-et-l-entrepreneuriat-edition-2005_9789264009271-fr)

Liens utiles

FAO Renforcement des capacités: www.fao.org/capacity-development/fr/

FAO Soutenir les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires:
<http://www.fao.org/in-action/responsible-agricultural-investments/fr/>

Les Principes CSA-IRA: <http://www.fao.org/3/au866f/au866f.pdf>

FAO cours en ligne sur IRA:

- Les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires: <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=381>
- Créer un environnement favorable aux investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires - Fondements: <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=476>
- Créer un environnement favorable aux investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires – Analyse: <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=573> (disponible uniquement en anglais)
- Investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires - destiné au secteur privé: <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=626> (disponible uniquement en anglais)

UNSD Ne laisser personne de côté: <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind>

